

Réaction personnelle suite à l'article (pièce jointe) paru dans les quotidiens Le Télégramme et Ouest-France du 10 Octobre 2018.

Selon le témoignage rapporté, le métier de sous-marinier est passionnant.

Comme tout métier il requiert des compétences, il a ses contraintes et, vu les conditions de travail, des moments de détente sont aménagés.

Très bien, sauf que la finalité du métier c'est quoi ?

...une mission,...préservé la paix,...la dissuasion,... saches que si tu m'envoies des bombes, j'en ai autant à ton service ?...quel ennemi ?...défendre notre pays contre qui, contre quoi ?...

A aucun moment la mission n'est réellement définie.

Un maçon a pour mission de construire une maison dans laquelle des personnes vont vivre.

Balader sous la mer près d'une centaine de bombes atomiques, soit environ 1 500 fois la puissance de la bombe d'Hiroshima (qui a massacré instantanément 70 000 personnes et autant par la suite), est-ce un métier ?

C'est contribuer à construire un monde de la loi du plus fort, de l'équilibre de la terreur, tel que décrit dans le texte que je vous ai adressé le 6 Septembre dernier.

On peut comprendre la fierté d'avoir mené à terme une mission au sens de métier de sous-marinier.

Mais contribuer à la mise en œuvre de la dissuasion nucléaire, est-ce glorieux ?

Il est écrit que la mission est réussie « quand nous sommes rentrés de mission sans avoir tiré ».

Je trouve qu'il y a là un malentendu.

Si un tir avait eu lieu, n'aurait-il pas déclenché une riposte et provoqué un échange de bombes ?

Sur qui ? Sur des civils qui, comme à Hiroshima, n'ont rien demandé à personne.

L'échange de quelques dizaines de bombes créerait, selon les scientifiques, un hiver nucléaire qui aurait comme conséquence la fin de toute vie sur terre.

Qui aurait gagné ? Qui aurait réussi sa mission ? A quoi aurait servi la dissuasion ?

Par ailleurs, la Presse aurait pu, en toute objectivité, faire état de :

- l'adoption par 122 États sur 193 à l'ONU, le 7 Juillet 2017, du traité d'interdiction des armes nucléaires, qui, pour être validé, doit être signé et ratifié par au moins 50 États. La France ne l'a pas encore signé.

- du rassemblement à l'Île-Longue, le 14 Octobre, pour que la France signe le traité en question.

NB : n'ayant pas lu l'article du Télégramme, je ne réagis ici que par rapport à celui de Ouest-France